

Conditions de mise en œuvre des Ateliers onco-esthétiques de belle & bien dans le contexte de la covid 19

La sécurité des patients, des bénévoles et des personnels soignants reste la priorité. C'est pourquoi, les conditions décrites ci-après doivent être a minima réunies pour garantir la bonne tenue des ateliers.

Adaptation - Souplesse - Agilité !



- tous les établissements hospitaliers ou non-hospitaliers et les espaces de la Ligue qui ont autorisé la reprise des activités de soins de support, ainsi que le salon b&b-Paris, doivent être en capacité de mettre à disposition une salle dont la configuration permet la distanciation entre chaque participant,
- les tables, chaises et matériels (miroirs, sets) utilisés au cours de l'atelier doivent être préalablement désinfectés.



Durée de l'atelier :

La durée habituelle de 2 heures peut être raccourcie si besoin.



Nombre de participant(e)s :

Le nombre de participant(e)s doit être compris entre **5** (minimum) et **8** (maximum).



Bénévole(s) animateur(s) :

Seule 1 esthéticienne et éventuellement 1 coordinatrice assurent l'animation de l'atelier. Le port du masque par les bénévoles est obligatoire.



Déroulé de l'atelier :

- La pédagogie doit encourager l'auto-soin, l'auto-maquillage.
- **Cap douceur est l'élément de présentation et de support** pendant l'atelier.
- En fonction de la demande des établissements et des patientes, la démonstration des produits (étapes) sur les participantes peut être envisagée ou non.